



Conseil municipal

Jeudi 15 février 2024 à 19 heures

POINT N° 4 – VIREMENT DE CREDITS DE CHAPITRE EN CHAPITRE – DÉCISION DU MAIRE N° 2024.01 – INFORMATION.

RAPPORTEUR : ANTHONY BERTHELOT, MAIRE.

SECTION	CHAPITRE	NATURE	FONCTION	MONTANT
Fonctionnement	67	673	01	-500 €
Fonctionnement	014	7392221	01	500 €
Investissement	21	21318	020	-40 €
Investissement	16	165	01	40€

Information – Pas de vote.

VŒU CONTRE LA LOI DITE « ASILE IMMIGRATION »

RAPPORTEUR : SOPHIE BIALAIS-FERNAGU, ADJOINTE AU MAIRE;

Le texte de la loi dite « asile-immigration » est un tournant dangereux dans l'histoire de la République française. Les mesures profondément injustes de cette loi dans sa version initiale (conditionnalité des prestations sociales, fin de l'accueil inconditionnel d'urgence, mesures limitant les possibilités d'études pour les étudiants et étudiantes étrangères, recul du droit du sol) foulaient les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité.

A Indre, terre d'accueil et d'immigration, nous, élues et élus indrais, affirmons que notre commune est et restera une terre d'hospitalité et de solidarité. Indre a su être aux avant-postes pour accompagner les problématiques migratoires dans la limite de ses compétences, que ce soit en mettant à disposition un logement pour des d'étrangers en attente d'un permis de séjour, en distribuant alimentation et vêtements pour des personnes en précarité sans distinction de nationalité, en déclenchant les financements du dispositif 1% mise à l'abri de Nantes métropole pour loger des mineurs étrangers isolés, en subventionnant l'association solidarité indraise qui accompagne des habitants qui rencontrent des difficultés notamment des étrangers, en développant un projet de coopération décentralisée avec la ville de Kindia en Guinée, véritable outil de d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

C'est pourquoi, nous élues et élus indrais, via ce vœu, nous demandons au président de la République, par la loi ou la voie constitutionnelle, de faire procéder à l'abrogation de la loi asile immigration.

Adopté à la majorité :

21 voix Pour

1 voix Contre

4 abstentions.



POINT 5 - VYV 3 PAYS DE LA LOIRE - RÉSERVATION DE PLACES MULTI ACCUEIL LES DOUDOUS SOUS L'OLIVIER ET LES DOUDOUS D'ARMOR - CONVENTION - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE.

RAPPORTEUR : TEDDY LOCQUARD, CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Afin d'étoffer son offre de places en accueil collectif pour les enfants de 0 à 3 ans, la ville réserve depuis 2006 des berceaux dans les multi accueils « les doudous sous l'olivier » et « les doudous d'Armor » gérés par VYV3. Un berceau concerne plusieurs enfants.

En 2024, un berceau sera facturé à la ville 7 000 € contre 4 300 € en 2018, sachant qu'il est proposé de réserver :

- 6 berceaux du 1^{er} janvier 2024 au 31 juillet 2024
- 3 berceaux du 1^{er} août 2024 au 31 décembre 2024

Cette réservation de berceaux fera l'objet d'une subvention de 33 250 € pour l'année 2024.

Il est proposé d'approuver la convention.

Approuvé à l'unanimité :
22 voix Pour
4 abstentions



POINT N° 6 - MISE À DISPOSITION D'UN OUTIL EN LIGNE D'AGENDA PARTICIPATIF – CONVENTION – APPROBATION.

RAPPORTEUR : ANTHONY BERTHELOT, MAIRE.

Open Agenda est un outil en ligne d'agenda participatif, où chaque commune peut créer son agenda et même des réseaux d'agendas et les partager.

Le recours à Open Agenda permet de simplifier, mutualiser et fluidifier le recensement d'évènements à l'échelle de la métropole. La Ville d'Indre entend participer à ce projet de modernisation numérique.

Il est proposé d'approuver la signature de la convention avec Nantes Métropole.

Approuvé à l'unanimité :
22 voix Pour
4 abstentions



POINT 7 - DÉLIBÉRATION DONNANT MANDAT AU CDG - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PRÉVOYANCE DES AGENTS - APPROBATION.

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE

La municipalité a l'obligation de participer financièrement à la couverture du risque prévoyance de ses agents à compter du 1^{er} janvier 2025,

Pour mettre en œuvre cette obligation et bénéficier d'une tarification attractive, il est proposé de donner mandat au Centre de Gestion de Loire-Atlantique, coordonnateur d'un groupement de commandes au niveau régional.

Approuvé à l'unanimité.



POINT 8 - DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT ET AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR MENER À BIEN UN PROJET OU UNE OPÉRATION IDENTIFIÉE - APPROBATION. ARTICLES L. 332-24, L. 332-25, L. 332-26 DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE

Depuis 2020, la Ville d'Indre est engagée dans la transition énergétique de son patrimoine bâti et souhaite accélérer sa mise en œuvre face à l'urgence climatique qui grandit.

Afin de réaliser les missions de coordination des projets de rénovation énergétique et d'accessibilité des bâtiments, il est nécessaire de créer, à compter du 15 avril 2024, un emploi non permanent.

Il est proposé de recruter, en CDD, un personnel sur le grade d'ingénieur.

Approuvé à la majorité :
21 voix Pour
3 voix Contre
2 abstentions



POINT 9 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE APPLICABLE À L'ENSEMBLE DES SERVICES ACHETEURS ET MANDATAIRES DE LA VILLE D'INDRE - APPROBATION, L. 332-25, L. 332-26 DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

RAPPORTEUR : KEVIN GUEGUEN, ADJOINT AU MAIRE

Le règlement intérieur de la commande publique adopté par délibération du 26 juin 2021, nécessite d'être révisé pour s'aligner avec les seuils fixés par la loi.

Cette modification permettra notamment de :

- simplifier les procédures,
- conserver une certaine agilité pour la passation de marché en gré à gré,
- faciliter l'accès à la commande publique pour les petites entreprises et ce notamment dans un contexte économique tendu.

Il est proposé d'approuver le règlement de la commande publique modifié.

Approuvé à la majorité :
21 voix Pour
4 voix Contre
1 abstention



POINT 10 – DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - AUGMENTATION DU SEUIL DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS - APPROBATION

RAPPORTEUR : ANTHONY BERTHELOT, MAIRE

Il est proposé au conseil municipal de déléguer au Maire la signature pour :

- les marchés de fournitures et services :

- marchés inférieurs à 221 000 € HT
- avenants n'entraînant pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %

- les marchés de travaux :

- marchés inférieurs à 5 538 000 € HT
- avenants n'entraînant pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15 %

Approuvé à la majorité :
21 voix Pour
4 voix Contre
1 abstention



POINT 11 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES.

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) précise le contexte dans lequel sera voté le budget communal en avril prochain.

- Les grandes lignes sont :
 - Une inflation toujours présente en 2024 (+ 2,5 %)
 - Des coûts d'énergie élevés (+ 0,9 %)
 - Mais, une situation financière de la ville solide
 - Qui offre un niveau épargne important qui permet d'investir sereinement
- Par conséquent pour le budget 2024 :
 - Pas d'augmentation d'impôts et ce jusqu'à la fin du mandat
 - Un niveau de services aux habitants préservé
 - Un soutien aux associations maintenu et un budget de la culture renforcé
 - Une accélération des investissements (3 millions €) notamment en faveur de la transition écologique

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de la tenue du DOB et de l'existence du ROB



POINT 12 - NANTES MÉTROPOLE- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DU 1ER JUILLET 2022 RELATIVE À L'OCTROI DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT « FONDS DE LUTTE CONTRE LE SANS ABRISME »- MISE À L'ABRI DE MIGRANTS ISOLÉS- AVENANT N° 1 - APPROBATION

RAPPORTEUR : ANTHONY BERTHELOT, MAIRE

La ville d'Indre participe activement à la mise à l'abri de migrants isolés, notamment dans le cadre du dispositif initié par Nantes métropole.

Les coûts des fluides et du pilotage du projet indrais ayant augmenté, la métropole s'engage à augmenter la subvention 2024 pour atteindre un montant total de :

- 61 372 € au titre du fonctionnement,
- 8 500 € au titre de l'investissement afin de couvrir les frais de réalisation de travaux d'isolation notamment.

Il est proposé d'approuver l'avenant n°1.

Approuvé à l'unanimité :
22 voix Pour
4 abstentions



POINT 13 - NANTES MÉTROPOLE- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DU 1ER JUILLET 2022 RELATIVE À L'OCTROI DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT « FONDS DE LUTTE CONTRE LE SANS ABRISME »- MISE À L'ABRI DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES - AVENANT N° 1- APPROBATION

RAPPORTEUR : ANTHONY BERTHELOT, MAIRE

La ville d'Indre participe activement à la mise à l'abri de femmes victimes de violences, notamment dans le cadre du dispositif initié par Nantes métropole.

Les coûts des fluides et du pilotage du projet indrais ayant augmenté, la métropole s'engage à augmenter la subvention 2024 pour atteindre un montant total de :

- 42 072 € au titre du fonctionnement,
- 1 275€ au titre de l'investissement.

Il est proposé d'approuver l'avenant n°1.

Approuvé à la majorité :
22 voix Pour
1 voix Contre
3 abstentions



POINT 14 – DEMANDE DE SUBVENTION A NANTES METROPOLE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN TEMPS FORT DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION « PLACE AUX MONDES ».

RAPPORTEUR : SOPHIE BIALAIS-FERNAGU, ADJOINTE AU MAIRE.

La ville d'Indre organise un temps fort le 22 mars 2024 avec l'association Guinée 44 dans le cadre du festival métropolitain « Place auX mondeS ».

Des animations (concert, exposition, buffet) permettront de découvrir la récente coopération de la ville avec Kindia en Guinée.

Il est proposé de solliciter une subvention de 2 500 € à Nantes Métropole.

Approuvé à l'unanimité :
23 voix Pour
3 abstentions



POINT 15 – CONVENTION DE PARTENARIAT TOTEM DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'APPUI AUX ACTEURS LIGÉRIENS DE L'ÉDUCATION A LA CITOYENNETÉ ET À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (PROJET PORTÉ PAR GUINÉE 44)

RAPPORTEUR : SOPHIE BIALAIS-FERNAGU, ADJOINTE AU MAIRE.

L'association Guinée 44 sollicite le dispositif TOTEM du RRMA pour un montant de 5 000 €.

L'association souhaite ainsi renforcer ses actions d'éducation à la citoyenneté et de solidarité internationale, notamment via le projet Edukindia auquel la ville d'Indre participe.

Il est proposé de signer la convention partenariale.

Approuvé à l'unanimité :
23 voix Pour
3 abstentions



POINT 16 – BIENS SANS MAITRE – INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL – APPROBATION.

RAPPORTEUR : GWENVAËL DURET, ADJOINT AU MAIRE.

Après avoir réalisé toutes les démarches administratives et sans réponses d'éventuels propriétaires, 8 parcelles sont désormais présumées « sans maîtres ».

Références cadastrales	Superficie (en m ²)	Adresse
AK 158	1 980	La Tête des Princes
Ak 174	381	Les Princes
Ak 211	276	La Tête des Princes
AL 65	148	Haute-Indre
AL 587	403	Haute-Indre
AL 645	175	Haute-Indre
AL 1432	92	Haute-Indre
AL 1434	198	Haute-Indre

Il est proposé d'intégrer ces parcelles dans le domaine privé communal.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 17 – MODIFICATION D'ADRESSAGE PROJET DU CIF – APPROBATION

RAPPORTEUR : GWENVAËL DURET, ADJOINT AU MAIRE.

Dans le cadre de la construction des 26 logements de l'opération « Hautes Rives », une voie sera créée.

Il est proposé de nommer cette voie « allée du Tertre » en référence au lieu-dit où se situe la parcelle.



Approuvé à l'unanimité.